

Compte Rendu du conseil municipal du 7 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le sept février à vingt heure trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Jean-Claude BLANC, Maire.

Présents : Mmes Arlette DARBAS, Stéphanie COULOMB, Patricia SISTAC et Mrs Thierry BONCOURRE, Mathieu FORMOSA, Claude MAZIERES, Serge DUPRAT, Philippe BONIFAS

Absent : Eric ARAUJO

Secrétaire : Stéphanie COULOMB

Mme LOUBIERES Nathalie, secrétaire de Mairie, est présente

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal 21 décembre 2017

Approuvé à l'unanimité

2 – Délibération sur l'approbation des statuts du Syndicat des Coteaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la correspondance en date du 22 décembre 2017 du Président du Syndicat des Coteaux concernant l'élaboration des statuts.

Ces statuts reprennent les éléments fixés par l'arrêté de fusion du 12 décembre 2016 (liste des membres, siège, nombre de délégués) et reprennent l'ensemble des compétences antérieurement exercées par les deux syndicats ayant fusionnés.

Il précise que le syndicat est une structure « à la carte » et qu'ainsi certaines compétences sont obligatoires et d'autres sont optionnelles.

Intervention de Claude MAZIERES qui s'interroge sur la durée illimitée.

Réponse de Monsieur le Maire : Il faut que les statuts soient votés à l'unanimité par l'ensemble des communes adhérentes.

Après discussion, le conseil :

- approuve les statuts
- indique que la commune transfère au syndicat en plus des compétences obligatoires, les compétences optionnelles suivantes :
 - * gestion d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) sur le périmètre des communes de Lagrâce-Dieu, Mauressac, Puydaniel
 - * Création et gestion des garderies périscolaires
 - * Organisation des temps d'activités périscolaires (TAP)

3 – Délibération sur l'indemnité de conseil de la trésorière

Monsieur le maire informe le conseil de la correspondance de Mme Danielle COHEN (Trésorière d'Auverive) concernant l'indemnité de conseil pour l'année 2017.

Monsieur le maire rappelle que lors du conseil municipal du 21 décembre 2016, l'indemnité de conseil pour l'année 2016 d'un montant de 269,41 € net n'avait pas été accordée.

Pour l'année 2017, l'indemnité de conseil s'élève à 301,14 € brut soit 274,48 € net.

Après discussion, le conseil décide de ne pas allouer l'indemnité de conseil pour l'année 2017 à la trésorière.

4 – Délibération sur la prise de nouvelles compétences, définition de l'intérêt communautaire, transfert des ZAE, transfert de la compétence tourisme

Monsieur le maire informe au conseil la correspondance en date du 20 décembre 2017 de la communauté de communes Lèze Ariège concernant la prise de nouvelles compétences, définition de l'intérêt communautaire, transfert des ZAE et transfert de la compétence tourisme.

Proposition d'un nouveau nom de la communauté de Communes : Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais (CCBA)

Il faut savoir que ces nouvelles compétences sont imposées par l'État.

Mise en place d'un point informatique pour les nouvelles procédures de dématérialisation.

Après discussion, le conseil décide de donner un avis favorable à ces nouvelles compétences ainsi qu'au nouveau nom de la Communauté de Communes.

5 – Délibération sur la définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « politique du logement et du cadre de la vie »

Monsieur le maire informe au conseil la correspondance en date du 22 janvier de la communauté de communes Lèze Ariège concernant la définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « politique du logement et du cadre de la vie ».

Après discussion, le conseil décide de donner un avis favorable au nouveau nom de l'ancien SIVU Lèze Ariège (Maison de l'Habitat)

6 - Réflexion sur la demande de Mr AUGUY Denis

Monsieur le maire informe avoir reçu en mairie Mme AUGUY concernant l'avis de somme à payer d'un montant de 38 € correspondant à une contravention d'un comblement de fossé situé dans la Plaine d'En Bas.

Un débat dans l'assemblée permet de mettre en évidence la demande des élus de régler cette contravention. Mr Denis AUGUY a été mis en demeure et a reçu différents courriers lui demandant d'effectuer les travaux. Il ne s'est pas présenté aux rendez-vous du conciliateur de justice et n'a jamais répondu aux courriers de la mairie, envoyés en recommandé.

Le conseil décide de rédiger une réponse lui demandant de régler cette amende et d'effectuer les travaux.

7 – Débat sur les orientations budgétaires

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur les projets de 2018.

Il souligne qu'une demande de prorogation des Permis de Construire de l'agrandissement de la mairie ainsi que de l'aménagement du hangar et maison à colombage en maison des associations, ont été déposés auprès du service instructeur (PETR à Noé). En effet, dans le cas où l'acquisition du château n'aboutirait pas, il a souhaité assurer le renouvellement des demandes de permis de construire.

8 – Informations du Maire

– **SDEHG (Syndicat Départemental de l'Énergie Haute-Garonne)** : Baisse de 4 % du tarif jaune et de 6% du tarif bleu. Une aide subventionnable de 90 % pour les communes de moins de 500 habitants pour les travaux de rénovation de l'éclairage public.

– La commune a perçu la somme de 13 289,70 € correspondant au Fond de péréquation

– Subvention des sanitaires des ateliers municipaux :

Intervention de Serge DUPRAT : Afin de constater l'utilisation des nouveaux sanitaires des pour les employés technique, il informe l'assemblée que ces locaux n'étaient pas utilisés. Il rappelle que la commune a eut un contrôle des locaux techniques par un syndicat et le centre de gestion.

Intervention d'Arlette DARBAS qui s'interroge sur la distance entre le garage et les sanitaires qui ne favorisent peut-être pas l'utilisation optimum.

Intervention de Claude MAZIERES qui a pu constater que l'été dernier, ils ont utilisé cette douche. Il propose de poser la question aux employés sur leur utilisation.

– Remerciements du Club de Vélo de Saubens pour le prêt des locaux lors de leur manifestation de course cycliste.

– **Service routier** : Rencontre avec Mme BOT, Monsieur le maire et Philippe BONIFAS : Plan à 30 km/h. Proposition de Thierry BONCOURRE de passer l'ensemble du village. Mettre des panneaux de limitation à 30 km/h à chaque panneau d'entrée de village

– La commune a reçu le remboursement des dégâts d'orage de Mr Formosa Jean-Louis.

– Travaux de la fontaine Delbuc : il faut terminer les travaux avant fin 2019 pour ne pas perdre la subvention.

– Les employés municipaux ont bouché, avec de l'enrobé, sur les nids de poule du village.

– Assemblée générale du Comité des Fêtes : Les comptes de l'année 2017 n'ont pas été déposés ne mairie hormis ceux du réveillon dont il profite de remercier leur clarté. Monsieur le maire souhaite faire, publiquement, ce soir une réponse à un message écrit reçu par SMS sur son portable personnel. Monsieur le maire ne souhaite pas discuter du comité des fêtes ce soir mais envisage de le porter à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

9 – Questions diverses

– **Intervention de Claude MAZIERES** qui s'interroge sur le camion jaune situé devant l'école et qui n'a pas été déplacé depuis quelques mois déjà. **Réponse de Mr le maire** qui informe l'assemblée que les propriétaires, de la voiture bleu, devant la mairie, ainsi que du camion jaune, devant l'école, ont été destinataires, de la part de la gendarmerie, d'un courrier leur demandant d'enlever leur véhicule.

– **Intervention de Claude MAZIERES** propose de changer l'évier ainsi que le plan de travail de la salle des fêtes.

Séance levée à 21H45

BLANC Jean-Claude	Thierry BONCOURRE	Arlette DARBAS	Serge DUPRAT
Eric ARAUJO (absent)	Stéphanie COULOMB	Patricia SISTAC	Mathieu FORMOSA
Claude MAZIERES	Philippe BONIFAS		